



Demande dinformations loi Duflot

Par **pookie67**, le **30/08/2014** à **20:42**

Bonjour,

Actuellement en location dappartement et au chômage, je suis a la recherche dun appartement moins cher.

Jen avai trouv? un, ideal, sauf que lagence immobiliere au telephone ne ma meme pas laisse visiter lappartement. Des que je lui ai dis que jetai au chômage (en lui precisant que javais biensur les ASSEDICS),elle ma dit que je ne trouverai jamais un appartement avec une agence, du a la nouvelle loi Duflot. A force de me renseigner a droite a gauche, et la loi ayant apparemment encore chang? hier, je suis complètement perdu.

Ma question est tres simple, etant au chômage, puis je louer un appartement ?(sachant que jai des garants, que mes ASSEDICS me le permettent et que je nai jamais eu de retard de paiement de loyer)

merci davance de meclairer sur ce sujet tres complexe..

Par **aliren27**, le **31/08/2014** à **06:54**

Bonjour,

il vous sera difficile de louer par l'intermédiaire d'une agence qui ont de plus en plus recours a la Garantie Loyers Impayés.

En effet, la loi interdit a une agence cotisant a cette garantie de demander en plus un garant. La GLI examine très très attentivement les capacités de remboursement des locataires. Le chômage ne dure pas !!! et n'accorde pas sa garantie sur un tel dossier. Il faut vous tourner vers la location par des particuliers qui peuvent eux accepter un garant si pas de GLI.

Quant à la loi qui a changé hier c'est une modification concernant l'encadrement des loyers

qui vise uniquement PARIS alors que la loi DUFLOT la généralisait a plusieurs villes dites "sensibles" et n'a rien a voir avec votre situation.

Cordialement

Par **Lag0**, le **31/08/2014** à **10:13**

Bonjour,

Le bailleur est toujours libre d'accepter ou de refuser un locataire, du moment que son choix ne se fait pas sur des critères discriminatoires (au sens de la loi).

Les revenus du locataire et sa "fiabilité" dans le temps à payer son loyer ne sont pas des critères discriminants et le bailleur peut donc les utiliser. Il peut par exemple ne prendre que les locataires en CDI avec revenus supérieurs à 3 ou 4 fois le loyer. C'est lui-même qui se fixe ses propres limites.

Les agences ayant tendance à prendre le maximum de précautions, il est certain que votre situation est véritablement handicapante pour obtenir une location gérée par elles.

Auprès d'un bailleur privé qui accepterait vos garants (s'ils correspondent à ses critères), vous aurez peut-être plus de chance, mais pas évident...